

« SOUS NOS YEUX »

Stratégie risquée pour la Palestine

par *Thierry Meyssan*

RÉSEAU VOLTAIRE | DAMAS (SYRIE) | 3 DÉCEMBRE 2012

ESPAÑOL



L'Assemblée générale des Nations Unies a accordé à la Palestine « *le statut d'État observateur non membre* » en vue de contribuer « *à la solution prévoyant deux États, avec un État palestinien indépendant, souverain, démocratique, d'un seul tenant et viable vivant dans la paix et la sécurité côte à côte avec Israël, sur la base des frontières d'avant 1967* ».

La résolution a été adoptée par 138 voix pour, 41 abstentions et 6 voix contre, dont les États-Unis et Israël.

Ce vote, suivi de longs applaudissements dans la salle, a été célébré dans la liesse dans les Territoires occupés, aussi bien en Cisjordanie que dans la Bande de Gaza. Tandis que le Premier ministre israélien et la secrétaire d'État US ont déploré cette décision. Tout semble donc clair et les agences de presse peuvent évoquer une « *formidable victoire diplomatique des Palestiniens* ».

Pourtant, à y regarder de plus près, rien n'est moins sûr. Le résultat du vote montre que les États-Unis et Israël se sont mis au service minimum. Ils n'ont pas mobilisé leurs alliés pour faire blocage, bien au contraire, ils les ont engagés à laisser passer la résolution. L'administration Obama a laissé le Congrès menacer de

couper les subventions à l'Autorité palestinienne, mais cela n'était qu'un jeu de façade nécessaire pour obtenir l'adhésion de la rue palestinienne.

Dans la pratique, le siège d'observateur jusqu'ici dévolu à l'OLP sera toujours occupé par elle, mais avec le titre d'État non-membre. Et alors ? Quelles avancées concrètes sur le terrain permet cette évolution sémantique ? Aucune !

Des éditorialistes nous expliquent doctement que la Palestine va pouvoir porter plainte devant la Cour pénale internationale (CPI) contre l'occupation israélienne de leurs Territoires qui constitue un crime de guerre au sens de la IVe Convention de Genève. Mais la Palestine s'est déjà constituée devant la Cour et a déposé des plaintes en 2009, après l'opération « *Plomb durci* » ; plaintes qui dorment depuis sur le bureau du procureur. À n'en pas douter, le nouveau statut de la Palestine va débloquent la situation qui butera un peu plus tard sur un nouvel obstacle dilatoire de procédure. Tous les jugements de la CPI montrent qu'elle est en elle-même une instance coloniale et il est bien naïf de la prendre pour autre chose.

D'autres éditorialistes nous expliquent que le nouveau statut ouvre la voie à l'adhésion de la Palestine aux agences de l'ONU. Mais elle est déjà membre de l'Unesco, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et du Groupe des États d'Asie-Pacifique.

Alors pourquoi cette résolution ? Simplement, comme indiqué en toutes lettres dans le texte, pour faciliter la « *solution à deux États* ». L'Assemblée générale vient d'enterrer le plan de partage de la Palestine adopté, jour pour jour, 65 ans plus tôt. Il n'est plus question de créer un État binational, et encore moins un État unational, mais deux États distincts. La seule conséquence pratique de la résolution est que, désormais, les Palestiniens s'interdisent de réclamer l'application de leur droit inaliénable au retour sur la terre qui leur a été volés.

Ce revirement avait été annoncé par Mahmoud Abbas, lors d'un entretien le 2 novembre à la télévision israélienne. Il avait déclaré vouloir revoir sa ville natale, Safed en Galilée, car c'est son droit,

« *mais pas pour y vivre* ».

Une fois énoncés leurs vitupérations de circonstance, Benjamin Netanyahu et Hillary Clinton ont pu, portes fermées, boire le champagne : l'OLP et le Hamas, qui réagissaient avec colère il y a trois semaines aux propos d'Abbas, viennent de renoncer sans aucune contrepartie au droit pour lequel trois générations de Palestiniens ont enduré tant de privations et de sacrifices.

Au lendemain de ce « *vote historique* », la cohorte de la presse étant partie, l'Assemblée générale a adopté six autres résolutions sur la question palestinienne. De leur lecture, nous pouvons conclure que tout cela masque un accord entre les grandes puissances et la classe dirigeante palestinienne ; un accord qui, espérons-le, est garanti par des engagements solides, faute de quoi tout cela ne serait qu'un jeu de dupes.

On se dirige vers la continuation de la Conférence de Madrid (1991). D'une part, il est admis que le problème n'est pas israélo-palestinien, mais israélo-arabe. D'autre part, les États-Unis ne peuvent être les seuls parrains de la négociation qui doit nécessairement inclure la Russie, voire d'autres membres permanents du Conseil de sécurité et la Ligue arabe. C'est dans cette perspective que l'Assemblée générale a appelé à la tenue d'une conférence globale pour la paix au Proche-Orient à Moscou, tel que cela avait été prévu il y a quatre ans (résolution 1850) et toujours différé.

Les éléments de consensus incluent la restitution du plateau du Golan à la Syrie (Israël conserverait cependant les eaux du lac de Tibériade) et la possible création d'une fédération jordano-palestinienne (avec ou sans la monarchie hachémite). Or, une paix globale ne peut être envisagée que si la Syrie est elle-même en paix et capable de stabiliser les très nombreux groupes ethniques de la région (ce qui implique le maintien au pouvoir de Bachar el-Assad dans la période de transition).

Tout cela ressemble à ce que James Baker en 1991 et Bill Clinton en 1999 tentèrent de réaliser ; et à ce que Barack Obama envisagea au début de son premier mandat, en 2009, lorsqu'il évoqua au Caire le droit des Palestiniens à disposer d'un État. Ce projet est

bien différent de celui pour lequel les palestiniens se sont battus depuis 64 ans. Il permet d'envisager la paix, à défaut d'offrir la justice. Il restera à régler le problème de fond, la source primaire des multiples conflits actuels : la nature coloniale de l'État d'Israël et le système d'apartheid qui en découle.

Thierry Meyssan

Source : « Stratégie risquée pour la Palestine », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 3 décembre 2012, www.voltairenet.org/article176836.html